

ment considérable. Dans les municipalités mêmes où tout le monde est porté en faveur de l'instruction publique, il y a toujours des partis sans cesse opposés, acharnés, à l'égard de l'engagement de tel maître ou de tel autre, de tel ou tel salaire à lui donner, de tels ou tels livres à employer dans les écoles, etc.; autre cause de difficultés pour M. l'inspecteur, qui, très-souvent, est appelé, comme médiateur, à régler tous ces malentendus. Enfin, dans certains comtés, M. X. voit d'un mauvais œil que M. l'inspecteur soit M. Y. plutôt que M. X. lui-même; ou bien, M. Z. déplore que les inspecteurs d'école soient des laïques: troisième cause, entre mille autres, de grande difficultés, d'indignes tracasseries, suscitées aux inspecteurs d'école.

Quelque grands, quelque importants et quelque difficiles que soient les devoirs attachés à la charge d'inspecteur d'école, un grand nombre de ces derniers, cependant, (disons-le à leur honneur et à la honte de quelques-uns de leurs confrères,) s'acquittent de leur tâche avec zèle, talent et honneur. Nous en connaissons plusieurs contre qui il serait impossible de trouver aucun sujet de plainte; nous ne craignons pas d'affirmer même que les deux tiers au moins des inspecteurs d'école sont à la hauteur de la position qu'ils occupent dans la vie publique.

Quant à l'autre tiers, il se compose d'hommes aussi honnêtes, aussi consciencieux que les premiers, peut-être, mais trop peu au fait de l'importance de la mission qu'ils ont à remplir, pour s'en acquitter avec honneur pour eux-mêmes et profit pour la société.

On sait, en effet, (et M. le Dr. Meilleur, ex-surintendant de l'instruction publique, nous l'apprend lui-même dans son livre intitulé: *Mémorial de l'Education pour le Bas-Canada*) on sait, disons-nous, que les premières nominations qui eurent lieu après l'établissement du système d'inspection, furent faites généralement dans des vues purement politiques. Un député ministériel voulait-il, par exemple, se débarrasser d'un redoutable adversaire politique, qu'aussitôt il se hâta de présenter au gouvernement le nom de ce dernier, et il était nommé inspecteur d'école; un autre désirait-il récompenser libéralement un fidèle cabaleur politique, qu'il parvenait sans difficulté à le faire placer à la tête d'un district d'inspection et c'est ainsi qu'on a vu et qu'on voit encore des notaires, des avocats, des médecins et des marchands, occuper une charge qu'ils sont notoirement incapables de remplir. Parmi eux se trouvent, peut-être, de nobles exceptions; mais il est généralement reconnu que la plupart ont failli dans l'exercice de leur nouvelle profession.

Si ce fait surprend quelques-uns de nos

lecteurs, nous les prions de considérer que le contraire devrait les surprendre davantage.

Comment se fait-il, en effet, que des hommes ayant fini leurs études depuis dix, douze et même vingt ans, et ne s'étant, depuis cette époque, pas plus occupés d'éducation et d'enseignement, que des affaires des habitants de la lune, soient en état de remplir tous les importants et difficiles devoirs attachés à la position d'inspecteur d'école? Comment peuvent-ils juger sainement de l'efficacité ou de l'inefficacité des méthodes employées par les instituteurs et les institutrices? Quels sages et savants conseils sont-ils en état de donner à ceux et à celles qu'ils ont pour mission d'éclairer et de guider à travers tous les doutes et toutes les incertitudes que chaque jour amène? Comment, au surplus, (et ce seul fait suffit pour nous donner raison) comment se peut-il qu'un marchand laisse ses chalands, un notaire ses pratiques, un médecin ses patients, un avocat ses clients, pour s'occuper, comme il le faudrait, c'est-à-dire au moins six mois chaque année, de tout ce qui a rapport aux écoles de son district d'inspection? Vraiment, quand on considère aujourd'hui ces nominations faites pour la plupart sans discernement et sans jugement, on ne sait trop si en établissant le système d'inspection, l'on voulait réellement donner à notre système d'instruction publique un développement et un perfectionnement sérieux.

Il y avait alors, pourtant, une foule d'instituteurs recommandables par leur savoir et leur intégrité; rien donc n'eût été plus logique et plus facile que de s'assurer les services de ces hommes qui avaient blanchi dans l'enseignement et avaient usé leurs jours dans l'accomplissement des plus pénibles devoirs que la patrie impose à ses enfants, mais alors, comme aujourd'hui, et comme demain, rien ne semble aussi difficile à ceux qui gouvernent, que de mettre, comme disent les Anglais, *the right man in the right place*.

Nous nous trompons.

Depuis quelques années, et nous sommes heureux d'en donner crédit à l'hon M. Chauveau, un choix très-judicieux a été fait à l'égard des nouveaux inspecteurs. Nul plus que M. le surintendant ne s'est efforcé et ne s'efforce encore d'encourager les instituteurs, et partant la grande cause de l'éducation. Il est de fait que, depuis six ans, l'hon M. Chauveau n'a nommé à la charge d'inspecteur d'école que des instituteurs expérimentés, pleins de zèle et de bon vouloir. On sait que MM. Juneau, Boivin, Rouleau et Tremblay, aujourd'hui inspecteurs d'école, avaient enseigné, M. Juneau 20 ans, un autre dix, les deux autres un peu moins, avant d'être